

# Service Public D'Assainissement Collectif

***SINOTIVEAU  
CSE SIPIT***

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif

*Présenté conformément à l'article L.2224-5 du  
Code Général des Collectivités Territoriales*

***Exercice 2020***

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	4
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Détails des prestations assurées dans le cadre du service.....	5
1.4.	Estimation de la population desservie (D201.0) .....	6
1.5.	Nombre d'abonnés.....	6
1.6.	Inventaire du patrimoine.....	7
a.	Les réseaux .....	7
b.	La station de traitement.....	8
c.	Les postes de relèvement.....	8
2.	Bilan de fonctionnement du système.....	10
2.1.	Les volumes facturés .....	10
2.2.	Les eaux claires parasites .....	10
2.3.	Les volumes reçus en entrée de STEP .....	11
2.4.	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement.....	11
2.5.	Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité).....	12
2.6.	Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement.....	12
2.7.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	12
2.8.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration.....	13
a.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	13
b.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration (D203.0).....	13
c.	Les sous-produits de traitement .....	13
2.9.	Opérations d'entretien réalisées par le délégataire au cours de l'exercice.....	13
3.	Tarifification de l'assainissement collectif et recettes du service .....	19
3.1.	Modalités de tarifification .....	19
3.2.	Facture d'eau type (D204.0).....	19
3.3.	Recettes du service.....	20
4.	Les indicateurs de performance du réseau .....	20
4.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	21
4.1.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2).....	21
4.2.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3) .....	22
4.3.	Conformité des équipements d'épuration (P204.3).....	22
4.4.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) .....	22
4.5.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	23
4.6.	Consommation d'énergie .....	23

5.	Financement des investissements.....	24
5.1.	Montants financiers.....	24
5.2.	Etat de la dette du service.....	24
5.3.	Amortissements.....	25
5.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	25
5.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	25
6.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	25
6.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	25
6.2.	Opérations de coopération décentralisée.....	26
7.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	26
8.	Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement .....	27

## Indicateurs applicables en assainissement collectif

### à fournir dans le cadre du SISPEA

- **Indicateurs descriptifs des services**

**D201.0** : estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

**D202.0** : nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

**D203.0** : quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

**D204.0** : prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

- **Indicateurs de performance**

**P201.1** : taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

**P202.2** : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

**P203.3** : conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

**P204.3** : conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

**P205.3** : conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

**P206.3** : taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

**P207.0** : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

**P251.1** : taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

**P252.2** : nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

**P253.2** : taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

\***P254.3** : conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

\***P255.3** : indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

\***P256.2** : durée d'extinction de la dette de la collectivité

\***P257.0** : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

\***P258.1** : taux de réclamations

*(\*): Indicateurs supplémentaires à fournir dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).*

# **1. Caractérisation technique du service**

Cette partie permet de présenter les principales caractéristiques du service d'eau potable ainsi qu'un inventaire simplifié de ses biens et de ses installations.

## ***1.1. Présentation du territoire desservi***

Le service public de l'assainissement collectif du SIPIT dessert les **13 communes** suivantes :

- BEIRE-LE-FORT
- CHAMPDOTRE
- COLLONGES-LES-PREMIERES
- LES MAILLYS
- LONGEAULT
- PLUVAULT
- PLUVET
- PONT
- PREMIERES
- SOIRANS
- TART-L'ABBAYE
- TILLENAY
- TRECLUN

Les compétences liées au service sont les suivantes :

- Collecte ; Transport ; Traitement ; Elimination des boues produites

Le SINOTIVEAU et la CSE SIPIT ne sont pas soumis à l'examen de la CCSPL.

## ***1.2. Mode de gestion du service***

Service exploité en délégation de service public : affermage. Nom du prestataire : SAUR Date de début de contrat : 01/01/2017. Date de fin de contrat : 31/12/2025

### 1.3. Détails des prestations assurées dans le cadre du service

La liste des tâches réalisées par le **SIPIT** et la société **SAUR** est présentée dans le tableau ci-dessous.

		Déléataire	Collectivité
<b>Gestion du service</b>	Application du règlement du service		X
	Fonctionnement, surveillance et entretien des installations	X	
<b>Gestion des abonnés</b>	Accueil des usagers	X	
	Facturation	X	
	Traitement des doléances clients	X	
<b>Mise en service</b>	Assainissement collecte	X	
	Assainissement complet	X	
	Des branchements	X	
	Des collecteurs	X	
<b>Entretien</b>	De l'ensemble des ouvrages	X	
	Du curage des lagunes	X	
	De la voirie	X	
	Des branchements	X	
	Des collecteurs	X	
	Des clôtures	X	
	Des équipements électromécaniques	X	
	Des ouvrages de traitement	X	
	Des postes de relèvement	X	
	Des stations d'épuration	X	
	Du génie civil		X
<b>Renouvellement</b>	De la voirie liée aux ouvrages		X
	De l'ensemble des ouvrages		X
	Des branchements		X
	Des collecteurs		X
	Des collecteurs < 6m		X
	Des clôtures		X
	Des équipements électromécaniques		X
	Des ouvrages de traitement		X
	Des postes de relèvement		X
	Des stations d'épuration		X
	Du génie civil		X
	Des canalisations au-delà de 6ml y compris accessoires		X
	Des canalisations <12ml		X
<b>Prestations particulières</b>	Curage hydrodynamiques	X	
	Traitement des boues	X	

#### 1.4. Estimation de la population desservie (D201.0)

Il s'agit du nombre de personne desservies par le service d'assainissement collectif. Est considérée comme un habitant desservi toute personne (y compris les résidents saisonniers) domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est raccordée ou techniquement raccordable. Le nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement collectif du SIPIT est estimé à **6 483 habitants** pour l'exercice 2020.

#### 1.5. Nombre d'abonnés

Un abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public d'assainissement collectif. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats de copropriété, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises...

(Source : Circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – Annexe IV)

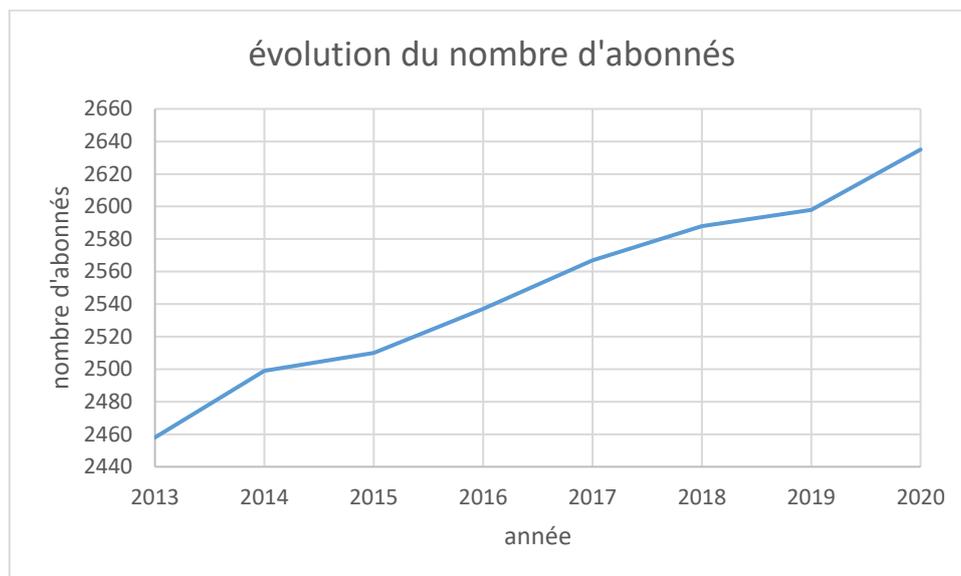
Les abonnés domestiques ou assimilés sont ceux qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif du SIPIT dessert **2 635 abonnés** au 31/12/2020.

La répartition des abonnés par commune pour l'exercice 2020 est la suivante :

Commune	2018	2019	2020
BEIRE-LE-FORT	121	121	125
CHAMPDOTRE	259	257	259
COLLONGES-LES-PREMIERES	336	334	336
LES MAILLYS	339	343	347
LONGEAULT	260	261	265
PLUVAULT	240	242	241
PLUVET	169	167	171
PONT	61	66	69
PREMIERES	53	53	54
SOIRANS	188	188	193
TART-L'ABBAYE	97	98	99
TILLENAY	295	296	303
TRECLUN	170	172	173
<b>TOTAL</b>	<b>2 588</b>	<b>2 598</b>	<b>2 635</b>

- La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **34,43 abonnés/km** au 31/12/2020.
- Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,5 habitants/abonné** au 31/12/2020.



## **1.6. Inventaire du patrimoine**

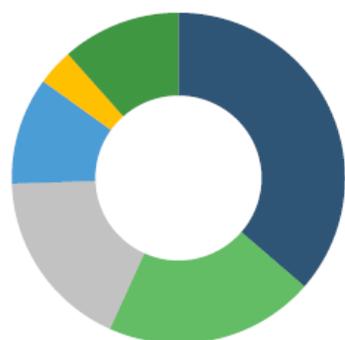
### **a. Les réseaux**

Le tableau ci-dessous détaille les différents linéaires de canalisation du service d'assainissement collectif.

Désignation	2018	2019	2020
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales gravitaire (ml)	1 690,3	1 689,52	1 689,52
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées gravitaire ( ml)	3 101,83	3 544,52	3 100,86
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	1 428,73	1 427,52	1 427,52
Linéaire de réseau unitaire gravitaire (ml)	48 979,51	49 095,10	49 095,10
Linéaire de réseau unitaire en refoulement (ml)	21 228,5	21 211,58	21 211,58
<b>TOTAL (ml)</b>	<b>76 428,87</b>	<b>76 968,24</b>	<b>76 524,58</b>

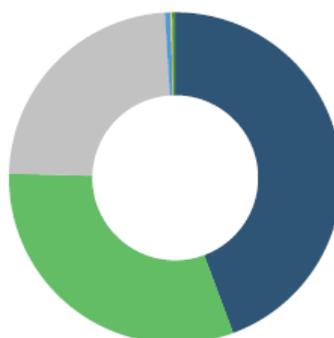
Les graphiques ci-dessous présentent la répartition de l'ensemble des conduites d'eaux usées et d'eaux pluviales en fonction de leur matériau et de leur diamètre.

### Répartition par diamètre



■ Circulaire 200 ■ Circulaire 125  
■ Circulaire 150 ■ Circulaire 160  
■ Circulaire 300 ■ Autres

### Répartition par matériau



■ Pvc ■ Amiante ciment ■ Fonte  
■ PVC CR8 ■ Polypropylène ■ Autres

Diamètre	Valeur (%)	Matériau	Valeur (%)
Circulaire 200	36,38	Pvc	44,34
Circulaire 125	20,38	Amiante ciment	31,07
Circulaire 150	17,71	Fonte	23,61
Circulaire 160	10,48	PVC CR8	0,56
Circulaire 300	3,54	Polypropylène	0,14
Autres	11,51	Autres	0,29

## b. La station de traitement

La station de traitement des eaux usées est située dans la commune de PLUVET. Elle a été mise en service en 1978. Sa capacité de traitement est de **5 000 équivalent habitant (EH)**.

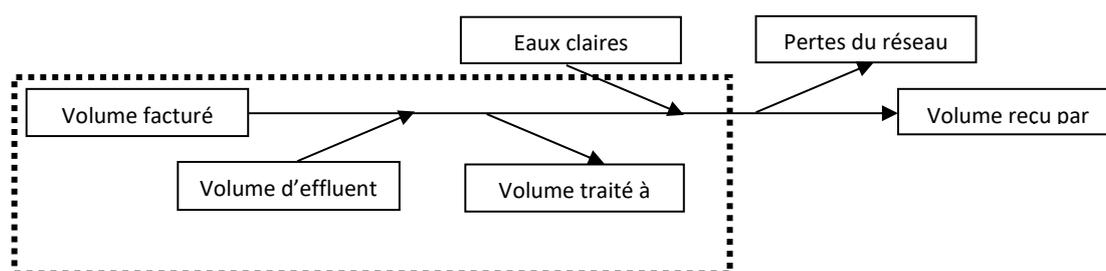
La filière de traitement de la station d'épuration est le processus à boues activées. En 2016, des lits plantés de roseaux ont été construits et mis en service pour permettre le traitement et le stockage des boues issues du système d'assainissement collectif.

## c. Les postes de relèvement

Le service d'assainissement collectif dispose de **35 postes de relèvement**. Le tableau ci-dessous présente l'inventaire des postes de relèvement présents sur l'ensemble du secteur.

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
BEIRE-LE-FORT	PR Beire le Fort - aire de repos A39	30 m³/h	1994	Oui	Non
BEIRE-LE-FORT	PR Beire Le Fort - Bois défendu	0 m³/h	2014	Oui	Non
BEIRE-LE-FORT	PR Beire le Fort - route de genlis	20 m³/h	1984	Oui	Non
CHAMPDOTRE	PR Champdotre - impasse de la breuille	18 m³/h	1993	Oui	Non
CHAMPDOTRE	PR Champdotre - réservoir	42 m³/h	1991	Oui	Non
CHAMPDOTRE	PR Champdotre - route de trouhans	30 m³/h	1993	Oui	Non
CHAMPDOTRE	PR Champdotre - rue de la tille	20 m³/h	1991	Oui	Non
COLLONGES-LES-PREMIERES	PR Collonges les Premières - centre village	20 m³/h	1982	Oui	Non
COLLONGES-LES-PREMIERES	PR Collonges Les Premières - Lotissement Saussis	10 m³/h	2013	Oui	Non
COLLONGES-LES-PREMIERES	PR Collonges Les Premières - Meix	3 m³/h	2014	Oui	Non
COLLONGES-LES-PREMIERES	PR Collonges les Premières - route de Premières Croix d'Arge	56 m³/h	1983	Oui	Non
LES MAILLYS	PR Les Maillys - bief du moulin	37 m³/h	1998	Oui	Non
LES MAILLYS	PR Les Maillys - champ bazine	19 m³/h	1998	Oui	Non
LES MAILLYS	PR les Maillys - route d'Echenon	15 m³/h	2004	Oui	Non
LES MAILLYS	PR les Maillys - sablière rue du port	15 m³/h	1998	Oui	Non
LES MAILLYS	PR Les Maillys - salle des Fêtes	22 m³/h	1998	Oui	Non
LONGEAULT	PR Longeault - côté genlis route nationale Tille	18 m³/h	1978	Oui	Non
LONGEAULT	PR Longeault - croisée RN5/CD116 croix de collonges	30 m³/h	1981	Oui	Non
LONGEAULT	PR Longeault - Mairie	20 m³/h	1991	Oui	Non
PLUVVAULT	PR Pluvault - pluvet	30 m³/h	1978	Oui	Non
PLUVET	Epurateur Pluvet Epuration Pluvet	0 m³/h	2015	Non	Non
PONT	PR Pont - aire de repos A39	35 m³/h	1994	Oui	Non
PONT	PR Pont - route de maillys	17 m³/h	1994	Oui	Non
PONT	PR Pont - rue de la Tille déchetterie	35 m³/h	1994	Oui	Non
PREMIERES	PR Premières l'Hermitage	0 m³/h	2001	Oui	Non
SOIRANS	PR Soirans - église	30 m³/h	1978	Oui	Non
SOIRANS	PR Soirans RN5	105 m³/h	1982	Oui	Non
TART-L'ABBAYE	PR Tart l'Abbaye - moulin vers la rivière	21 m³/h	1987	Oui	Non
TART-L'ABBAYE	PR Tart l'Abbaye - route de pluvet	18 m³/h	1988	Oui	Non
TILLENAY	PR Tillenay - Bord de Saone	30 m³/h	1998	Oui	Non
TILLENAY	PR Tillenay - décharge	25 m³/h	1998	Oui	Non
TILLENAY	PR Tillenay - route de la chapelle	10 m³/h	2002	Oui	Non
TILLENAY	PR Tillenay - rue d'Auxonne	0 m³/h	2006	Oui	Non
TILLENAY	PR Tillenay - rue de la gare	16 m³/h	2001	Oui	Non
TRECLUN	PR Treclun - route de pluvet	41 m³/h	1988	Oui	Non

## 2. Bilan de fonctionnement du système



### 2.1. Les volumes facturés

Le tableau-ci-dessous présente les volumes facturés pour chaque commune du SIPIT.

Commune	2018	2019	2020	Evolution
BEIRE-LE-FORT	11 208	11 955	12 723	+6,4%
CHAMPDOTRE	19 134	26 066	23 664	-9,2%
COLLONGES-LES-PREMIERES	28 948	34 567	33 498	-3,1%
LES MAILLYS	26 162	21 448	31 124	+45,1%
LONGEAULT	18 154	23 649	20 973	-11,3%
PLUVAULT	18 123	22 684	18 363	-19,05%
PLUVET	14 002	16 418	18 890	+15,1%
PONT	16 680	14 911	14 889	-0,1%
PREMIERES	4 971	4 687	4 942	+5,4%
SOIRANS	15 368	18 653	20 281	+8,7%
TART-L'ABBAYE	7 609	8 836	8 607	-2,6%
TILLENAY	26 621	30 494	30 554	+0,2%
TRECLUN	14 245	16 472	17 008	+3,3%
<b>TOTAL</b>	<b>221 225</b>	<b>250 840</b>	<b>255 411</b>	<b>+1,82</b>

Volumes vendus par tranche de consommation et par commune pour l'exercice 2020 :

Communes	< 200 m <sup>3</sup> /an	200 < conso < 6000 m <sup>3</sup> /an	> 6000 m <sup>3</sup> /an	Communaux	Total
BEIRE LE FORT	9 336	3 380	0	7	<b>12 723</b>
CHAMPDOTRE	18 432	4 571	0	661	<b>23 664</b>
COLLONGES LES PREMIERES	30 664	2 479	0	355	<b>33 498</b>
LES MAILLYS	22 137	8 484	0	503	<b>31 124</b>
LONGEAULT	19 281	1 352	0	340	<b>20 973</b>
PLUVAULT	17 100	1 007	0	141	<b>18 248</b>
PLUVET	12 157	6 668	0	65	<b>18 890</b>
PONT	4 952	9 945	0	2	<b>14 899</b>
PREMIERES	4 286	656	0	0	<b>4 942</b>
SOIRANS	15 248	4 738	0	295	<b>20 281</b>
TART-L'ABBAYE	7 183	1 415	0	9	<b>8 607</b>
TILLENAY	24 944	4 895	0	715	<b>30 554</b>
TRECLUN	14 507	2 501	0	0	<b>17 008</b>
<b>TOTAL</b>	<b>200 227</b>	<b>52 091</b>	<b>0</b>	<b>3 093</b>	<b>255 411</b>
<b>Nombre de branchements</b>	<b>2 492</b>	<b>114</b>	<b>0</b>	<b>29</b>	<b>2 635</b>

## 2.2. Les eaux claires parasites

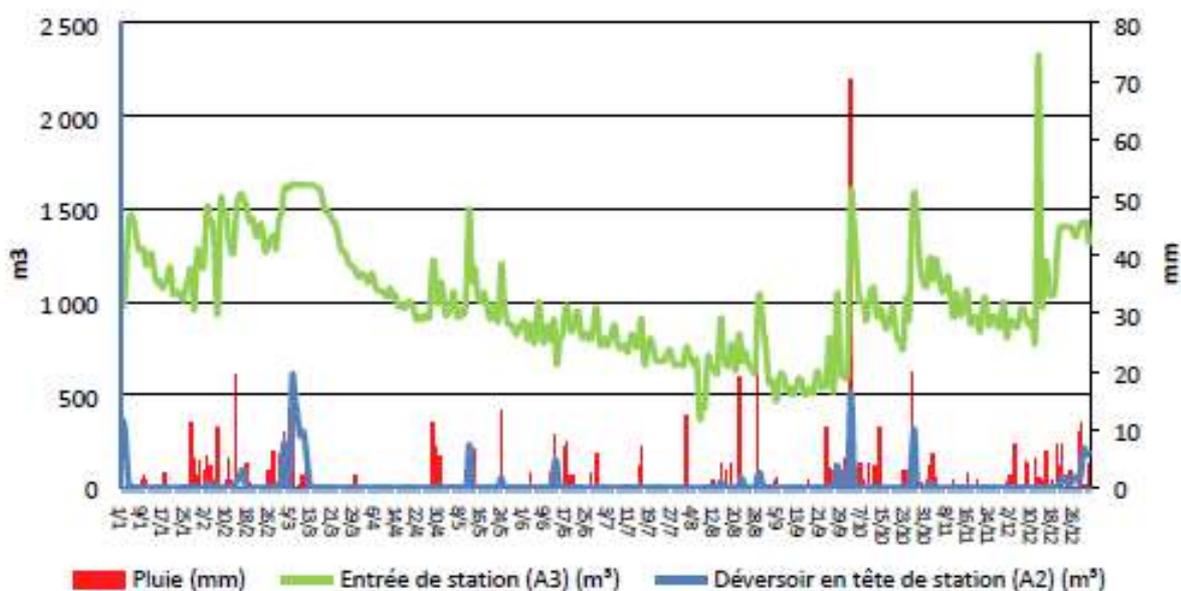
Les eaux claires parasites sont des eaux d'origine naturelle (captage de sources, drainage de nappes...) ou artificielle (fontaines, eaux de refroidissement...) qui diluent les effluents d'eaux usées et qui réduisent la capacité de transport disponible dans les réseaux d'assainissement et altère la capacité épuratoire de la station de traitement. Le calcul du volume théorique d'eau claire parasite présent dans le réseau d'assainissement du SIPIT est présenté dans le tableau ci-dessous.

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Volumes entrée STEP (m <sup>3</sup> )	449 343	343 417	377 414
Volumes théoriques d'eaux usées (m <sup>3</sup> )	221 225	250 840	255 411
<b>Volumes d'eaux claires parasites (m<sup>3</sup>)</b>	<b>228 118</b>	<b>92 577</b>	<b>122 003</b>

**NB : L'examen des débits mensuels en entrée de station montre des chiffres de 36 283 m<sup>3</sup> en janvier ; 40 238 m<sup>3</sup> en février ; 45 444 m<sup>3</sup> en mars ; 30 836 m<sup>3</sup> en avril ; 30 742 m<sup>3</sup> en mai et 36 878 m<sup>3</sup> en décembre avec un volume déversé en entrée de station de 6 964 m<sup>3</sup> ; à comparer à la moyenne théorique mensuelle d'eaux usées en entrée de station qui est de 31 451 m<sup>3</sup>. Manifestement la situation est critique, d'autant plus que le volume calculé ci dessus est sans doute sous estimé en raison de passage à des trop pleins et les conséquences de la corrosion par le H<sub>2</sub>S semblent y contribuer largement**

### C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m<sup>3</sup>/j



## 2.3. Les volumes reçus en entrée et en sortie de STEP

Le tableau suivant présente les volumes d'effluents en entrée et en sortie de station.

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Volume collecté en entrée de STEP (m <sup>3</sup> )	449 343	338 924	370 450
Volume collecté en sortie de STEP (m <sup>3</sup> )	524 485	349 598	414 685

L'écart entre les deux est dû aux volumes passant au trop plein à l'entrée, et comporte une grande imprécision

## 2.4. Les charges hydrauliques et polluantes à la STEP

La STEP de PLUVET a une capacité nominale hydraulique de 750 m<sup>3</sup>/j, et en charge polluante pour 5000 EH une DBO<sub>5</sub> de 300 kg/j. **en estimation annuelle**

		Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2019
STEP de PLUVET	Charge hydraulique (%)	108%	83,58%	107,09%
	Charge polluante DBO5 (%)	70.1%	58,98%	47,62%

## 2.5. Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement

Aucune autorisation de déversements d'eaux usées non domestiques n'a été accordée par la collectivité.

## 2.6. Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité)

Il n'y a pas de transfert d'effluents.

## 2.7. Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement

Il y a un déversoir d'orage en tête de station.

## 2.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère une seule station de traitement des eaux usées, la station d'épuration de PLUVET. Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques de la STEP et fait référence à l'arrêté d'autorisation ou au récépissé de déclaration ou en cas d'absence d'arrêté ou de récépissé, aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

Caractéristiques générales								
Filière de traitement : Boues activées								
Date de mise en service : 1978								
Commune d'implantation : PLUVET								
Capacité nominale : 5 000 EH <sup>(1)</sup>								
Nombre d'abonnés raccordés : 2 611								
Nombre d'habitants raccordés : 6 483								
Charge journalière admissible : 300 kg/j de DBO5								
Capacité hydraulique : 800 m <sup>3</sup> /j								
Prescriptions de rejet								
Soumise à déclaration : récépissé de déclaration du 18/09/2014								
Milieu récepteur du rejet : cours d'eau La Tille								
Paramètre	Fréquence des contrôles	Concentration au point de rejet (mg/l)	Et/ou	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)			
DBO5	Mensuelle	25	ou	80%	50			
DCO	Mensuelle	90	ou	75%	250			
MES	Mensuelle	30	ou	90%	85			
Charges rejetées par l'ouvrage								
Moyenne des 12 bilans 2020 Conforme	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon l'arrêté							
	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL	
	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)
	1,71	98,6%	29,8	91,6%	5,69	95,3%	6,24	89,1%

Les valeurs de concentration sont celles du rejet. Le rendement est calculé sur les flux entrée et sortie ( $\{(flux\ DBO5\ entrée\ avant\ dérivation - flux\ DBO5\ rejet) / flux\ DBO5\ entrée\ avant\ dérivation\} * 100$ ). Un seul paramètre qui n'atteint pas l'objectif lors d'une mesure rend le bilan non conforme

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## 2.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration

### a. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Le tableau ci-dessous présente la quantité de boues produites à la STEP de PLUVET (estimée avec une grande imprécision du fait du passage sur les lits de roseaux).

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Boues produites (tMS évaluées) <sup>(2)</sup>	71,636	75,356	47,494

<sup>(2)</sup> En tonnes de Matière Sèche (tMS)

### b. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration (D203.0)

Le tableau ci-dessous présente la quantité de boues évacuées après traitement à la STEP de PLUVET. Les boues ont été valorisées par épandage dans les terrains agricoles jusqu' en 2016. En 2016, des lits plantés de roseaux ont été construits pour permettre le traitement et le stockage des boues issues du système d'assainissement collectif. Les lits étant saturés, une 1<sup>è</sup> opération de curage aura lieu en 2021 avec transfert vers une unité de compostage du fait de la crise covid qui entraîne l'interdiction d'épandage des boues produites depuis mars 2020. **La réalisation de ce curage est financée par le fonds prévu au contrat et provisionné à hauteur de 30000 € ht/an en valeur 2016**

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Boues évacuées après traitement (tMS)	0	0	1,62	0

### c. Les sous-produits de traitement

Le tableau suivant détaille la quantité de sous-produit de traitement évacués à la STEP.

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Sable produit (t)	5	0	0
Refus de dégrillage produit (kg)	6700	2,12	1,07
Huiles/grasses évacuées sans traitement (kg)	0	3 200	6 000

Les refus de dégrillage et le sable sont envoyés vers le stockage de déchets ultimes de type II du SITA FD à Grand Moulins (DRAMBON). Les graisses sont envoyées pour être traitées à la STEP de Chalon-sur-Saône.

## 2.9 Opérations d'entretien réalisées par le délégataire au cours de l'exercice

Les opérations d'entretien et de réparations réalisées par la société SAUR sont listées dans les tableaux ci-dessous.

- **Les opérations d'hydrocurage préventif**

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)
Beire-le-Fort	25/08/20	1 Ruelle de la Tête à la Crosse,21110,Beire-le-Fort	108
Champdôtre	30/11/20	28 Rue de la Gare,21130,Champdôtre	430

538 ml de réseau a été hydrocuré de manière préventive par l'exploitant en 2020.

- **Les opérations d'hydrocurage curatif / débouchage**

Commune	Nombre	Type	Linéaire curé (ml)
Beire-le-Fort	1	Sur branchement public	0
Beire-le-Fort	2	Sur réseau séparatif eaux usées	0
Champdôtre	2	-	0
Champdôtre	3	Sur branchement public	0
Champdôtre	1	Sur réseau séparatif eaux usées	0
Champdôtre	1	Sur réseau unitaire	0
Collonges-lès-Premières	1	Sur réseau séparatif eaux usées	0
Les Maillys	1	Sur branchement public	0
Les Maillys	2	Sur réseau séparatif eaux usées	60
Pluvet	1	Sur branchement public	0
Pont	1	-	0
Tillenay	1	Sur réseau séparatif eaux usées	0
Tréclun	2	Sur réseau séparatif eaux usées	0
<b>Total</b>	<b>19</b>		<b>60</b>

- **Les passages caméra**

Commune	Linéaire inspecté (ml)
Champdotre	15

- **Les opérations de nettoyage des postes de refoulement**

54 interventions de nettoyage des PR ont été réalisées en 2020, présentées ci-dessous :

Commune	Date	Adresse
Beire-le-Fort	26/02/20	PR Beire Le Fort - Bois défendu
Beire-le-Fort	26/02/20	PR Beire le Fort - route de genlis
Beire-le-Fort	16/12/20	PR Beire le Fort - aire de repos A39
Champdôtre	18/02/20	PR Champdotre - rue de la tille
Champdôtre	18/05/20	PR Champdotre - route de trouhans
Champdôtre	08/06/20	PR Champdotre - réservoir
Champdôtre	08/06/20	PR Champdotre - rue de la tille
Collonges-lès-Premières	09/11/20	PR Collonges les Premières - centre village
Les Maillys	29/07/20	PR Les Maillys - salle des Fêtes
Longeault	26/02/20	PR Longeault - croisée RN5/CD116 croix de collonges
Pluvault	14/04/20	PR Pluvault - pluvet
Pluvault	16/06/20	PR Pluvault - pluvet
Pluvault	09/11/20	PR Pluvault - pluvet
Pont	24/02/20	PR Pont - rue de la Tille déchetterie
Pont	26/02/20	PR Pont - aire de repos A39
Pont	14/04/20	PR Pont - rue de la Tille déchetterie
Pont	14/04/20	PR Pont - aire de repos A39
Pont	18/05/20	PR Pont - rue de la Tille déchetterie
Pont	08/07/20	PR Pont - aire de repos A39
Pont	18/08/20	PR Pont - rue de la Tille déchetterie
Pont	21/09/20	PR Pont - rue de la Tille déchetterie
Pont	21/09/20	PR Pont - aire de repos A39
Pont	02/11/20	PR Pont - rue de la Tille déchetterie
Premières	18/02/20	PR Premières l'Hermitage
Premières	26/02/20	PR Premières l'Hermitage
Soirans	14/04/20	PR Soirans - église
Soirans	14/04/20	PR Soirans RN5
Soirans	22/06/20	PR Soirans RN5
Soirans	08/07/20	PR Soirans RN5
Soirans	28/08/20	PR Soirans - église
Soirans	27/10/20	PR Soirans RN5
Soirans	09/11/20	PR Soirans RN5
Tart-l'Abbaye	16/12/20	PR Tart l'Abbaye - moulin vers la rivière

- **Interventions de maintenance niveau 2**

Les interventions de maintenance et d'entretien permettent de rétablir le fonctionnement des équipements et du matériel. L'entretien de niveau 2 désigne les opérations de maintenance préventive et/ou correctives de complexité moyenne (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements...).

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Beire-le-Fort	PR Beire le Fort - aire de repos A39	PR Beire le Fort - aire de repos A39	07/12/20	Curatif
Champdôtre	PR Champdôtre - impasse de la brevaille	Télesurveillance	13/01/20	Curatif
Champdôtre	PR Champdôtre - impasse de la brevaille	PR Champdôtre - impasse de la brevaille	17/01/20	Curatif
Champdôtre	PR Champdôtre - réservoir	PR Champdôtre - réservoir	20/01/20	Curatif
Champdôtre	PR Champdôtre - rue de la tille	PR Champdôtre - rue de la tille	20/01/20	Curatif
Champdôtre	PR Champdôtre - impasse de la brevaille	Armoire électrique	24/01/20	Curatif
Champdôtre	PR Champdôtre - rue de la tille	Télesurveillance	11/03/20	Curatif
Collonges-lès-Premières	PR Collonges Les Premières - Meix	Sonde pièzo	06/01/20	Curatif
Collonges-lès-Premières	PR Collonges Les Premières - Lotissement Saussis	Pompe 2	17/01/20	Curatif
Les Maillys	PR Les Maillys - bief du moulin	PR Les Maillys - bief du moulin	20/01/20	Curatif
Les Maillys	PR Les Maillys - champ bazine	Télesurveillance	20/03/20	Curatif
Les Maillys	PR Les Maillys - bief du moulin	Pompe doseuse de Chlorure ferrique 2	30/12/20	Curatif
Longeault	PR Longeault - côté genlis route nationale Tille	PR Longeault - côté genlis route nationale Tille	20/01/20	Curatif
Longeault	PR Longeault - croisée RN5/CD116 croix de collonges	Télesurveillance S50	26/03/20	Curatif
Longeault	PR Longeault - Mairie	Pompe 1	08/07/20	Curatif
Pluvet	Epuration Pluvet	Epuration Pluvet	20/01/20	Curatif
Pluvet	Epuration Pluvet	Turbine d'aération n°2	31/01/20	Curatif
Pluvet	Epuration Pluvet	Pompe de recirculation n°2	03/02/20	Curatif
Pluvet	Epuration Pluvet	Armoire électrique	07/02/20	Curatif
Pluvet	Epuration Pluvet	Armoire électrique	13/02/20	Curatif
Pluvet	Epuration Pluvet	Convecteur	17/02/20	Curatif
Pluvet	Epuration Pluvet	Eclairage	17/02/20	Curatif
Pluvet	Epuration Pluvet	Pont racleur n°2	27/02/20	Curatif
Pluvet	Epuration Pluvet	Pompe doseuse chlorure ferrique n°1	17/03/20	Curatif
Pluvet	Epuration Pluvet	Epuration Pluvet	31/03/20	Curatif
Pluvet	Epuration Pluvet	Préleveur d'entrée station E+H ASP 2000	19/06/20	Curatif
Pluvet	Epuration Pluvet	Poires de niveau	20/06/20	Curatif
Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Pluvet	Epuration Pluvet	Turbine d'aération n°1	23/10/20	Curatif
Pluvet	Epuration Pluvet	Dégrilleur motorisé	01/12/20	Curatif
Pont	PR Pont - aire de repos A39	Télesurveillance	20/03/20	Curatif
Pont	PR Pont - rue de la Tille déchetterie	Télesurveillance S50	25/11/20	Curatif
Soirans	PR Soirans - église	Télesurveillance	20/05/20	Curatif
Soirans	PR Soirans - église	Télesurveillance	10/07/20	Curatif
Tillenay	PR Tillenay - route de la chapelle	Sonde de niveau	17/01/20	Curatif
Tillenay	PR Tillenay - rue de la gare	Sonde pièzo	27/10/20	Curatif

- **Les interventions de contrôles réglementaires**

Les contrôles réglementaires permettent de vérifier la conformité des installations électriques et des systèmes de levage pour garantir la sécurité du personnel.

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Beire-le-Fort	PR Beire le Fort - aire de repos A39	Pied de potence *2	20/10/20
Beire-le-Fort	PR Beire le Fort - route de genlis	Pied de potence	20/10/20
Champdôtre	PR Champdotre - réservoir	Pied de potence REID	21/10/20
Champdôtre	PR Champdotre - rue de la tille	Pied de potence n°1	21/10/20
Champdôtre	PR Champdotre - rue de la tille	Pied de potence n°2	21/10/20
Champdôtre	PR Champdotre - route de trouhans	Pied de potence	21/10/20
Champdôtre	PR Champdotre - impasse de la brevaille	Pied de potence n°1	21/10/20
Champdôtre	PR Champdotre - impasse de la brevaille	Pied de potence n°2	21/10/20

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Collonges-lès-Premières	PR Collonges les Premières - route de Premières Croix d'Arge	POTENCE	20/10/20
Collonges-lès-Premières	PR Collonges Les Premières - Meix	Pied de potence	20/10/20
Les Mailllys	PR Les Mailllys - salle des Fêtes	Pied de potence n°2	09/09/20
Les Mailllys	PR Les Mailllys - champ bazine	Pied de potence n°1	09/09/20
Les Mailllys	PR Les Mailllys - champ bazine	Pied de potence n°2	09/09/20
Les Mailllys	PR les Mailllys - route d'Echenon	Potence mobile	09/09/20
Les Mailllys	PR les Mailllys - route d'Echenon	Pied de potence n°1	09/09/20
Les Mailllys	PR les Mailllys - route d'Echenon	Pied de potence n°2	09/09/20
Les Mailllys	PR les Mailllys - sablière rue du port	Pied de potence	09/09/20
Les Mailllys	PR Les Mailllys - bief du moulin	Pied de potence	09/09/20
Les Mailllys	PR Les Mailllys - bief du moulin	Pied de potence	09/09/20
Les Mailllys	PR Les Mailllys - salle des Fêtes	Pied de potence n°1	09/09/20
Longeault	PR Longeault - côté genlis route nationale Tille	Pied de potence 2	20/10/20
Longeault	PR Longeault - côté genlis route nationale Tille	Pied de potence 1	20/10/20
Longeault	PR Longeault - croisée RN5/CD116 croix de collonges	Pied de potence	20/10/20
Longeault	PR Longeault - Mairie	Pied de potence	20/10/20
Pluvault	PR Pluvault - pluvet	Pied de potence	20/10/20
Pont	PR Pont - route de maillys	Pied de potence	21/10/20
Pont	PR Pont - route de maillys	Pied de potence	21/10/20
Soirans	PR Soirans RN5	Pied de potence	21/10/20
Soirans	PR Soirans - église	Pied de potence	21/10/20
Tart-l'Abbaye	PR Tart l'Abbaye - moulin vers la rivière	Pied de potence	21/10/20
Tart-l'Abbaye	PR Tart l'Abbaye - route de pluvet	Pied de potence	21/10/20
Tillenay	PR Tillenay - rue de la gare	Potence mobile	21/10/20
Tillenay	PR Tillenay - décharge	Pied de potence	21/10/20
Tillenay	PR Tillenay - décharge	Pied de potence	21/10/20
Tillenay	PR Tillenay - route de la chapelle	Pied de Potence	21/10/20
Tillenay	PR Tillenay - Bord de Saone	Pied de potence n°2	21/10/20
Tillenay	PR Tillenay - Bord de Saone	Pied de potence	21/10/20
Tréclun	PR Treclun - route de pluvet	Pied de potence 2	09/09/20
Tréclun	PR Treclun - route de pluvet	Pied de potence 1	09/09/20

## Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libelle installation	Equipement	Date
Beire-le-Fort	PR Beire Le Fort - Bois défendu	PR Beire Le Fort - Bois défendu	20/10/20
Beire-le-Fort	PR Beire le Fort - aire de repos A39	PR Beire le Fort - aire de repos A39	20/10/20
Beire-le-Fort	PR Beire le Fort - route de genlis	PR Beire le Fort - route de genlis	20/10/20
Champdôtre	PR Champdotre - réservoir	PR Champdotre - réservoir	21/10/20
Champdôtre	PR Champdotre - rue de la tille	PR Champdotre - rue de la tille	21/10/20
Champdôtre	PR Champdotre - route de trouhans	PR Champdotre - route de trouhans	21/10/20
Champdôtre	PR Champdotre - impasse de la breuille	PR Champdotre - impasse de la breuille	21/10/20
Collonges-lès-Premières	PR Collonges Les Premières - Lotissement Saussis	PR Collonges Les Premières - Lotissement Saussis	20/10/20
Collonges-lès-Premières	PR Collonges les Premières - centre village	PR Collonges les Premières - centre village	20/10/20
Collonges-lès-Premières	PR Collonges Les Premières - Meix	PR Collonges Les Premières - Meix	20/10/20
Les Maillys	PR les Maillys - sablière rue du port	PR les Maillys - sablière rue du port	09/09/20
Les Maillys	PR Les Maillys - bief du moulin	PR Les Maillys - bief du moulin	09/09/20
Les Maillys	PR Les Maillys - salle des Fêtes	PR Les Maillys - salle des Fêtes	09/09/20
Les Maillys	PR Les Maillys - champ bazin	PR Les Maillys - champ bazin	09/09/20
Longeault	PR Longeault - Mairie	PR Longeault - Mairie	20/10/20
Pluvault	PR Pluvault - pluvet	PR Pluvault - pluvet	20/10/20
Pont	PR Pont - rue de la Tille déchetterie	PR Pont - rue de la Tille déchetterie	21/10/20
Pont	PR Pont - route de maillys	PR Pont - route de maillys	21/10/20
Premières	PR Premières l'Hermitage	PR Premières l'Hermitage	20/10/20
Soirans	PR Soirans RN5	PR Soirans RN5	21/10/20
Soirans	PR Soirans - église	PR Soirans - église	21/10/20
Tart-l'Abbaye	PR Tart l'Abbaye - route de pluvet	PR Tart l'Abbaye - route de pluvet	21/10/20
Tart-l'Abbaye	PR Tart l'Abbaye - moulin vers la rivière	PR Tart l'Abbaye - moulin vers la rivière	21/10/20
Tillenay	PR Tillenay - rue de la gare	PR Tillenay - rue de la gare	21/10/20
Tillenay	PR Tillenay - rue d'Auxonne	PR Tillenay - rue d'Auxonne	21/10/20
Tillenay	PR Tillenay - décharge	PR Tillenay - décharge	21/10/20
Tillenay	PR Tillenay - Bord de Saone	PR Tillenay - Bord de Saone	21/10/20
Tillenay	PR Tillenay - route de la chapelle	PR Tillenay - route de la chapelle	21/10/20
Tréclun	PR Treclun - route de pluvet	PR Treclun - route de pluvet	09/09/20

- **Les opérations de renouvellement**

Au titre du Fonds Contractuel de Renouvellement consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

2108010102 - SINOTIVEAU (SD PLAINES INFÉRIEUR DE LA TILLE EU) Contrat du : 01/01/2017 au : 31/12/2025 Dotations non actualisées en Compte au : 31/12/2020	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total (€)
Dotations(€)	1 483	1 483	1 483	1 483	1 483	1 483	1 483	1 483	1 483	13 347

2108010102 - SINOTIVEAU (SD PLAINES INFÉRIEUR DE LA TILLE EU) Contrat du : 01/01/2017 au : 31/12/2025 Coefficients en Compte au : 31/12/2020	2017	2018	2019	2020
Coefficient de la dotation	1,000000	1,022810	1,044495	1,070609
Coefficient de report de solde	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000

2108010102 - SINOTIVEAU (SD PLAINES INFÉRIEUR DE LA TILLE EU) Contrat du : 01/01/2017 au : 31/12/2025 Bilan financier en Compte au : 31/12/2020	2017	2018	2019	2020	Total (€)
Dotation actualisée (€)	1 483	1 517	1 549	1 588	6 137
Report de solde actualisé (€)	0	1 483	3 000	4 549	
Total renouvellement(€)	0	0	0	0	0
Solde(€)	1 483	3 000	4 549	6 137	

Au titre de la garantie de renouvellement ont été réalisés :

Ouvrages	Equipements renouvelés	Type de renouvellement
PR Beire le Fort-aire de repos A39	Vannes et clapets	Renouvellement complet
PR Champdotre-impasse de la breuille	Pompe 1	Renouvellement complet
Epuration Pluvet	Transformateur	Remplacement de composants ou rénovation
Epuration Pluvet	Dégraisseur	Remplacement de composants ou rénovation
PR Soirans-Eglise	Pompe 2	Remplacement de composants ou rénovation
PR Soirans RN5	Pompe n°2	Renouvellement complet
PR Tillenay-route de la Chapelle	Télésurveillance	Renouvellement complet
<b>MONTANT TOTAL</b>		<b>21 185 €</b>

Le RAD du délégataire ne mentionne pas le contenu des opérations imputées sur le fonds travaux théoriquement provisionné chaque année à hauteur de 13000e. Il serait nécessaire de mettre en place conjointement avec le délégataire une procédure permettant de suivre au fil de l'eau, l'appel au Fonds et les montants utilisés, afin d'avoir un suivi contradictoire

## 3. Tarification de l'assainissement collectif et recettes du service

### 3.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et une part indépendante de la consommation dite part fixe (abonnement).

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (reconduction des tarifs en vigueur pour application au 01/01/2020).

La collectivité étant gérée en délégation de service, les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	Désignation	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Variation N/N-1 (%)
Part de la collectivité	Part fixe (€HT/an/abonné)	32,50 €	32,50 €	0%
	Part proportionnelle (€HT/m <sup>3</sup> )	0,48 €/m <sup>3</sup>	0,48 €/m <sup>3</sup>	0%
Part du délégataire	Part fixe (€HT/an/abonné)	74,94	76,27	+1,8%
	Part proportionnelle (€HT/m <sup>3</sup> )	0,91 €/m <sup>3</sup>	0,9262 €/m <sup>3</sup>	+1,8%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) (€HT/m <sup>3</sup> )	0,15 €/m <sup>3</sup>	0,15 €/m <sup>3</sup>	0%
Taxes	Taux TVA	10,0%	10,0%	-

### 3.2. Facture d'eau type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont présentés ci-dessous.

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	32,50 € HT	32,50 € HT	0%
Part proportionnelle	57,60 € HT	57,60 € HT	0%
<b>Montant HT de la facture type revenant à la collectivité</b>	<b>90,10 € HT</b>	<b>90,10 € HT</b>	0%
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe annuelle	74,94 € HT	76,27 € HT	+1,8%
Part proportionnelle	109,20 € HT	111,14 € HT	+1,8%
<b>Montant HT de la facture type revenant au délégataire</b>	<b>184,14 € HT</b>	<b>187,41 € HT</b>	+1,8%
<b>Taxes et redevances</b>			

Redevance pour la modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00 € HT	18,00 € HT	0%
Montant des redevances pour une facture type	18,00 € HT	18,00 € HT	0%
Total HT	292,24 € HT	295,51 € HT	+1,1%
TVA (10,0%)	29,22 €	29,55 €	+1,1%
Total TTC	321,46 € TTC	325,06 € TTC	+1,1%
Prix TTC au m <sup>3</sup>	2,6789 €/m <sup>3</sup> TTC	2,7088 €/m <sup>3</sup> TTC	+1,1%

→ Prix théorique 2020 du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 2,6789 €/m<sup>3</sup> TTC

→ Prix théorique 2021 du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 2,7088 €/m<sup>3</sup> TTC

### Répartition :

Part exploitant : 63% ; Part collectivité : 31% ; Part redevances et taxes : 6%

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle. La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

### 3.3. Recettes du service

Les données présentées dans le tableau ci-dessous sont issues du CARE de 2020 fourni dans le RAD de 2020 de SAUR.

#### ❖ Recette de la collectivité

Recettes liées à la facturation du service d'assainissement collectif aux abonnés (en €)	Exercice 2020
Part collectivité assainissement collectif	204 000
<b>TOTAL</b>	<b>204 000</b>

#### ❖ Recette du délégataire

	Exercice 2020
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés (en €)	
• Exploitation du service	423 500
Autres recettes (en €)	
• Redevance modernisation des réseaux de collecte (reversée à l'Agence de l'eau)	36 000
• Travaux attribués à titre exclusif (branchements)	32 200
<b>TOTAL</b>	<b>491 700</b>

#### ❖ Recettes globales

Total des recettes pour l'assainissement collectif HTVA au 31/12/2020 : **695 700 €**

## 4. Les indicateurs de performance du réseau

Les indicateurs de performance permettent d'avoir une vision d'ensemble du service d'assainissement collectif, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

Les indicateurs sont issus du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et devront être renseignés pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2008.

#### 4.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **97%** des abonnés potentiels.

#### 4.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013 et permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau et la qualité de la gestion patrimoniale mise en œuvre. La valeur de cet indice varie entre 0 et 120. La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites dans le tableau ci-dessous.

- L'obtention de 40 points pour les parties A et B est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans et inventaire des réseaux (partie A+B) sont acquis.

Partie	Descriptif	2020
Partie A : Plan des réseaux	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'auto-surveillance du réseau (10 points)	10
Partie A : Plan des réseaux	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
Sous-total – Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques. Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 points)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15
Sous-total – Partie B	Inventaire des réseaux (30 pts qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	0

Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Sous-total – Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 pts au moins ont été obtenus en partie A et B)	30
<b>Total</b>	<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable</b>	<b>75</b>

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du SIPIT est de **75** pour l'exercice 2020.

#### **4.2. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)**

Cet indicateur de valeur 0 (non conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système. La collecte des effluents du SIPIT est **conforme** pour l'exercice 2020.

#### **4.3. Conformité des équipements d'épuration (P204.3)**

Cet indicateur de valeur 0 (non conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées. Les équipements de la station de traitement sont **conformes**.

#### **4.4. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)**

Cet indicateur de valeur 0 (non conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées. La performance des ouvrages d'épuration a été évaluée par l'exploitant au vu des 12 bilans 24 h réalisés, à un taux de conformité de 100%.

#### **4.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)**

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

*taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation*

$$= \frac{\text{tMS admis par une filière conforme}}{\text{tMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100%. (stockage et le traitement des boues sur des lits plantés de roseaux).

- Conformité des filières : **oui**
- Tonnage total de matières sèches évacuées dans l'année 2020 : **0 tMS**

#### **4.6. Consommation d'énergie**

Le tableau suivant présente le détail des consommations d'énergie pour le service d'assainissement collectif du SIPIT.

Consommation électrique en kWh	2016	2017	2018	2019	2020
Epuration Pluvet	253 912	270 578	257 443	249 220	229 493
PR Beire le Fort - aire de repos A39	3 061	3 185	446	690	873
PR Beire Le Fort - Bois défendu	- 571	328	307	328	335
PR Beire le Fort - route de genlis	2 908	1 132	4 296	2 075	2 163
PR Champdotre - impasse de la breuille	4 388	1 951	861	1 485	1 300
PR Champdotre - réservoir	6 674	4 250	6 708	6 522	6 993
PR Champdotre - route de trouhans	1 693	1 636	1 966	1 326	1 219
PR Champdotre - rue de la tille	8 613	6 555	10 318	9 797	9 404
PR Collonges les Premières - centre village	3 481	1 264	3 903	2 313	2 604
PR Collonges Les Premières - Lotissement Saussis	0	1 233	2 651	2 332	1 519
PR Collonges les Premières - route de Premières Croix d'Arge	1 680	3 106	585	1 186	1 018
PR Les Maillys - bief du moulin	34 120	32 512	41 320	35 926	33 193
PR Les Maillys - champ bazin	2 197	2 193	6 081	2 410	2 845
PR les Maillys - route d'Echenon	487	484	332	570	533
PR les Maillys - sablière rue du port	327	316	508	521	485
PR Les Maillys - salle des Fêtes	1 206	1 411	1 592	1 249	1 343
PR Longeault - côté genlis route nationale Tille	2 714	679	10 025	- 1 483	2 111
PR Longeault - croisée RN5/CD116 croix de collonges	8 016	4 262	9 146	3 749	6 014
PR Longeault - Mairie	1 449	648	3 367	1 265	1 399
PR Pluvault - pluvet	14 148	3 653	4 305	9 191	8 662
PR Pont - aire de repos A39	341	305	1 658	275	727
PR Pont - route de maillys	269	191	251	269	302
PR Pont - rue de la Tille déchetterie	10 912	8 312	11 152	11 391	12 537
PR Soirans - église	10 772	1 666	4 841	14 528	13 561
PR Soirans RN5	1 286	972	3 015	131	1 262
PR Tart l'Abbaye - moulin vers la rivière	2 399	3 203	- 166	1 496	1 525
PR Tart l'Abbaye - route de pluvet	1 215	739	1 674	1 005	1 197
PR Tillenay - Bord de Saone	13 953	6 928	14 784	10 027	9 480
PR Tillenay - décharge	2 356	3 538	2 898	3 744	4 222
PR Tillenay - route de la chapelle	1 235	809	1 146	1 537	1 517
PR Tillenay - rue d'Auxonne	292	150	652	213	221
PR Tillenay - rue de la gare	823	836	1 555	877	903
PR Treclun - route de pluvet	21 877	14 096	13 409	16 356	20 918
<b>Total</b>	<b>418 233</b>	<b>383 121</b>	<b>423 029</b>	<b>392 521</b>	<b>381 878</b>

## 5. Financement des investissements

### 5.1. Montants financiers

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	néant	néant	Reprise conduite effondrée à TILLENAY (facture 15670 € ht)	- Etanchéité PR de Champdôtre Gare : 7853€ -Pompe PR Soirans : 5435€

### 5.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette pour le SIPIT au 31 décembre 2020 fait apparaître les éléments suivants :

		Exercice 2020
Capital du au 01/01/2020		651 101,18 €
Montant remboursé durant l'exercice (€)	En capital	50 017,38 €
	En intérêt	35 692,59 €
	Annuité totale (€)	85 709,97 €
Capital restant au 31/12/2020		601 083, 80€

### 5.3. Amortissements

La dotation aux amortissements est la suivante :

	Exercice 2020
Montant des amortissements	183 037,77 €

### 5.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montant prévisionnel
Equipement de 4 postes de relevage de dispositifs de détection d'H <sub>2</sub> S : (PR n°10 BEIRE-LE-FORT retiré pour impossibilité de réalisation sur le site) / PR n°15 CHAMPDOTRE / PR n°22 LES MAILLYS / PR n°26 TILLENAY / PR n°30 PREMIERES)	80 000 € HT
Travaux de réhabilitation des collecteurs et des branchements du réseau d'assainissement	490 000 € HT
Création d'un nouveau clarificateur à la STEP de PLUVET	660 000 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>1 230 000 € HT</b>

### 5.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels (€) HT
Réhabilitation de réseaux fuyards	2020/ 2021	490 000
Traitement anti H <sub>2</sub> S sur 5 PR	2020/ 2021	80 000
Nouveau clarificateur à la STEP PLUVET	2020/ 2021	660 000
Dégrilleur au PR A39 à PONT (financement sur fond travaux)	2019/ 2020	40 000

## 6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 6.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service. Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement par exemple) pour aider les personnes en difficulté
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité

	2019	2020
Nombre d'abandon de créance	-	-
Montant des abandons de créance (€ HT)	0	0
Versement à un fonds de solidarité (€ HT)	0	0
Nombre de demandes reçues	-	-

## 6.2. Opérations de coopération décentralisée

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement : SANS OBJET

## 7. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2019	Exercice 2020
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	6 483	6 483
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	1,62	0
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120m <sup>3</sup> au 01/01/N+1 (€/m <sup>3</sup> )	2,6789	2,7088
<b>Indicateurs de performance</b>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	97%	97%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	75	75
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	0%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%

P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	0%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m3)	0	0

## 8. Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Ce paragraphe est destiné :

- aux EPCI qui assurent la compétence eau et la compétence assainissement collectif et qui choisissent de rédiger deux RPQS distincts.
- aux collectivités qui assurent la compétence eau et la compétence assainissement collectif et qui choisissent de rédiger deux RPQS distincts.
- aux collectivités qui assurent une compétence eau ou assainissement collectif et qui ont délégué l'autre compétence à un EPCI.

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m<sup>3</sup> :

	2020	2021	Variation (%)
<b>Part de la collectivité + délégataire</b>			
pour le service d'eau potable	128,42	129,49	+0,8%
pour l'assainissement collectif	274,24	277,51	+1,2%
<b>Agence de l'eau</b>			
Redevance prélèvement	13,20	13,80	+4,6%
Redevance de pollution domestique	32,40	33,60	+3,7%
Redevance de modernisation des réseaux	18,00	18,00	0%
de collecte			
<b>TVA</b>			
pour le service d'eau potable	9,57	9,73	+1,7%
pour l'assainissement collectif	29,22	29,55	+1,1%
<b>Total TTC</b>			
pour le service d'eau potable	183,59	186,62	+1,7%
pour l'assainissement collectif	321,46	325,06	+1,1%
<b>Total TTC global</b>	<b>505,05</b>	<b>511,68</b>	<b>+1,3%</b>